

REACTION DE LA FEDERATION DES ENTREPRISES DE LA BEAUTE A L'ANNONCE DES DROITS DE DOUANE AMERICAINS SUR LES PRODUITS EUROPEENS

La FEBEA regrette la décision prise le 2 avril par l'administration américaine d'instaurer un droit de douane additionnel de 20 % sur les importations de biens en provenance de l'Union européenne. Les produits cosmétiques, qui jusqu'à présent, ne faisaient pas l'objet de droits de douanes, vont désormais être taxés à hauteur de 20% en direction des Etats-Unis.

Cette mesure aura nécessairement un impact sur l'industrie cosmétique française. Avec près de **3 milliards d'euros de produits exportés en 2024** — dont la moitié en parfumerie —, les **États-Unis représentent** à eux seuls **13 % des exportations du secteur**. Le marché américain constitue ainsi un partenaire commercial majeur pour les entreprises françaises de la beauté. La FEBEA a d'ailleurs été conviée à la réunion à l'Élysée le 3 avril avec les représentants des secteurs les plus impactés par les mesures tarifaires imposées par les États-Unis.

Il existe des **liens commerciaux historiques entre la France et les États-Unis** du point de vue du secteur cosmétique, tant en termes de flux que de l'implantation et du niveau d'investissement des marques de part et d'autre de l'Atlantique. Les États-Unis demeureront, à ce titre, un marché important pour la cosmétique française.

La guerre commerciale ne fait que des perdants : elle **pénalise les consommateurs américains**, confrontés à une offre réduite et des prix plus élevés, et **fragilise les entreprises européennes** par un risque de baisse de leur production.

Nous ne sommes malheureusement **qu'au début de cette guerre commerciale**. Pour Emmanuel Guichard, Délégué général de la FEBEA : « Comme les droits de douane sont dirigés vers l'Union européenne dans son ensemble, et non ciblés vers des pays européens de manière différenciée, il convient d'y apporter une réponse nécessairement proportionnée au niveau européen et d'éviter l'escalade. »

Les autres pays exportateurs de cosmétiques sont également taxés : la Corée à 25%, le Japon à 24%, la Chine à 34%. Au-delà des difficultés d'accès au marché américain, nous pouvons craindre un effet indirect avec une **concurrence accrue** pour l'ensemble des autres marchés mondiaux.

La guerre commerciale est avant tout une guerre économique : c'est la compétitivité de l'industrie en Europe qui est en jeu et constitue un levier majeur. **La réponse doit être européenne et industrielle**. L'industrie cosmétique française appelle ainsi à un **renforcement de la compétitivité du secteur sur son premier débouché** : le marché européen (plus de 9 milliards d'euros, soit 40 % des exportations en 2024).

L'enjeu pour notre secteur, **c'est la compétitivité du Made In France**. Le savoir-faire de l'industrie cosmétique, non délocalisable, reste un atout majeur.

À PROPOS DE LA FEBEA

La FEBEA – Fédération des Entreprises de la Beauté, est le syndicat professionnel des entreprises du secteur cosmétique (parfumerie, maquillage, produits de soin, d'hygiène, de toilette ou capillaires). Elle rassemble près de 350 entreprises françaises de la beauté et du bien-être, dont 82% de TPE et PME.

CONTACTS PRESSE

FEBEA : Audrey Plaud Peauger – responsable de la communication – apeauger@febea.fr – 01 56 69 67 21
THE DESK – Guillaume Clédou Bourg – guillaume@agencethedesk.com – 06 10 61 62 50